

LA SÉGRÉGATION SOCIALE ENTRE LES COLLÈGES : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Olivier Monso

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse/DEPP
Sciences Po/OSC et LIEPP

Mixité sociale et ségrégation

- La mixité sociale à l'école se définit par la cohabitation d'élèves de milieux sociaux différents, au sein des classes et établissements (antonyme : ségrégation sociale).
- Elle est devenue un enjeu important du débat public car :
 - la ségrégation est un facteur aggravant des inégalités scolaires ;
 - elle soulève également des enjeux de cohésion sociale ;
 - elle fait l'objet de politiques dédiées (expérimentations lancées en 2015).
- La DEPP a contribué à ces travaux sous plusieurs formes :
 - mesurer la ségrégation ;
 - déterminer la contribution des différents mécanismes à la ségrégation globale ;
 - permettre un diagnostic local en mettant à disposition des services académiques des outils adaptés ;
 - suivre les travaux des équipes de recherche sur les expérimentations.
- Trois études sont parues en 2016 et 2018, en collaboration avec l'Insee, à partir des données administratives sur les élèves du second degré (rentrée 2015, cf. section « Références »).

Trois types de mécanismes

■ La ségrégation liée aux lieux de résidence :

- répartition non homogène des milieux sociaux dans l'espace, qui se répercute dans la composition des collèges publics (sectorisation) ;
- la ségrégation résidentielle interagit avec la ségrégation scolaire, car le niveau et la réputation du collège du quartier influencent les choix résidentiels.

■ La scolarisation dans un autre collège public que le collège de secteur (un élève sur dix) :

- dérogations accordées par le rectorat, selon des motifs classés par ordre de priorité ;
- pour une minorité d'élèves, affectation dans l'enseignement spécialisé (sections ou unités pour élèves en difficulté scolaire, en situation de handicap, non francophones).

■ La scolarisation dans un collège privé (un élève sur cinq), qui concerne plus souvent des familles de milieu social favorisé :

- préférences des familles, positionnement des établissements privés, procédures d'admission, même si les pratiques sont hétérogènes ;
- cette hétérogénéité des collèges privés est aussi un facteur de ségrégation.

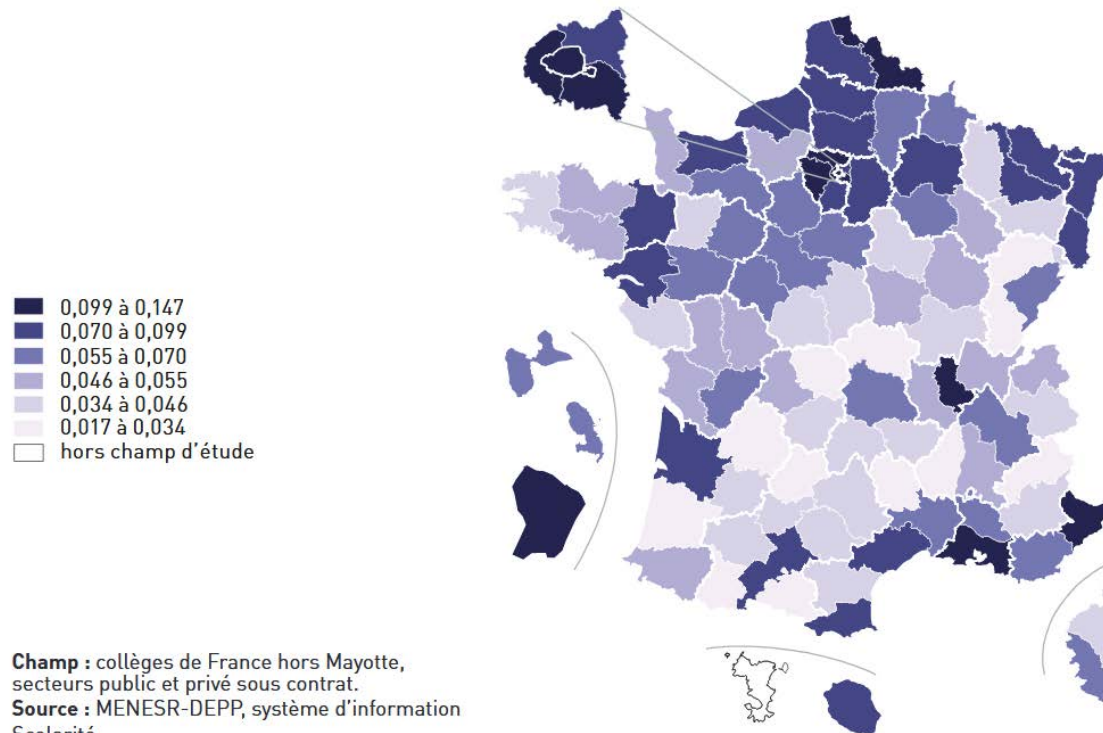
Mesurer le niveau de ségrégation

- L'analyse de la ségrégation s'appuie sur la catégorie sociale du « parent de référence » des collégiens (le père si la profession est renseignée, la mère sinon).
- Chaque collège est caractérisé selon sa composition, suivant les catégories regroupées :
 - parents « très favorisés », 23 % des collégiens à la rentrée 2015 ;
 - parents « favorisés », 13 % des collégiens ;
 - parents de catégorie « moyenne », 27 % ;
 - parents « défavorisés », 38 %.
- L'hétérogénéité entre les collèges est résumée par un indice de ségrégation :
 - il compare la « diversité » des groupes sociaux dans les collèges à celle d'un territoire de référence (ville, département, pays...).
- Cet indice est compris entre 0 (chaque collège a la même composition sociale) et 1 (chaque collège scolarise un seul type d'élèves).

L'hétérogénéité des collèges est plus forte dans les départements urbains

- Une ségrégation résidentielle plus forte, une offre scolaire plus dense peuvent expliquer ce constat.

Indice d'entropie à la rentrée 2015



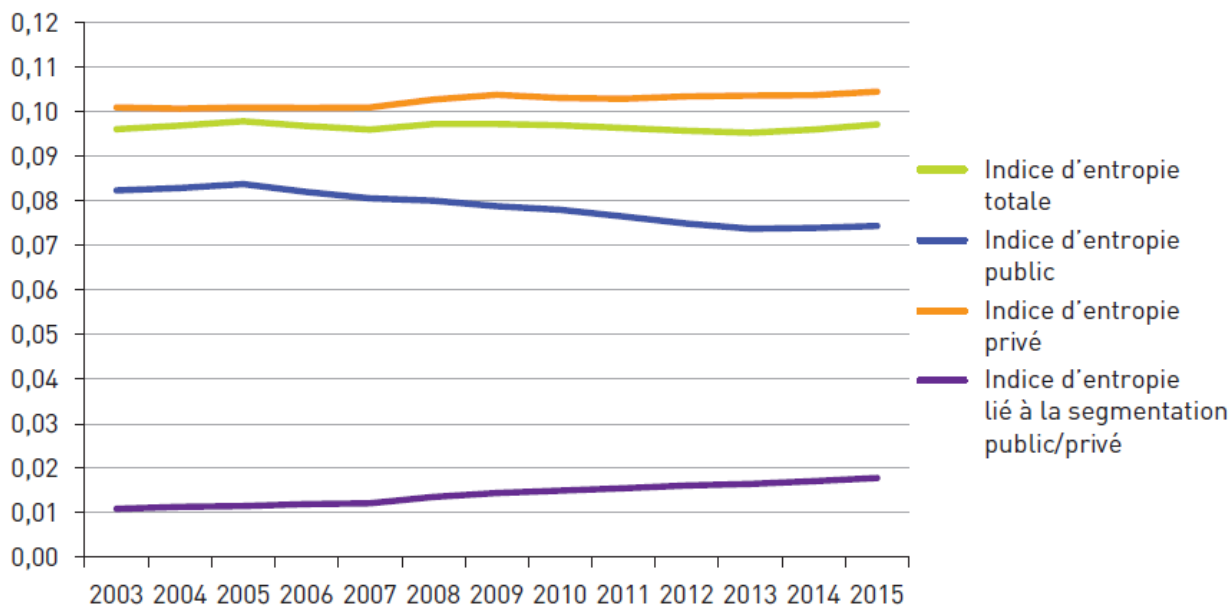
Quantifier les mécanismes de la ségrégation : une décomposition selon le secteur public et privé

- L'indice de ségrégation peut être décomposé en faisant apparaître la contribution de différents mécanismes.
- Les bases administratives sur les élèves du second degré n'incluent pas d'information, centralisée à l'échelle nationale, sur le collège de secteur dont dépendent les élèves :
 - elles ne permettent donc pas d'isoler précisément les effets de la ségrégation résidentielle.
- On sait toutefois si le collège fréquenté est public ou privé, ce qui permet une première décomposition de l'indice de ségrégation, en trois contributions :
 - ségrégation au sein des collèges publics (59 % du niveau de la ségrégation) ;
 - ségrégation au sein des collèges privés (23 %) ;
 - écarts dans les milieux sociaux représentés dans les collèges publics et privés (18 %).

Au plan national, le niveau de ségrégation est stable depuis 2003

- La ségrégation a diminué, pour les seuls collèges publics, depuis 2003. Toutefois, les écarts entre collèges publics et privés, en termes de milieux sociaux accueillis, se sont accentués.

Évolution de l'indice d'entropie parmi l'ensemble des collèges, au sein des collèges publics et privés, et entre collèges publics et privés, entre 2003 et 2015



Champ : collèges de France hors Mayotte, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

Quantifier les mécanismes de la ségrégation : une décomposition tenant compte de la sectorisation

- Les mécanismes de la ségrégation peuvent être décomposés à l'échelle locale :
 - la ségrégation est plus forte dans les villes, et la contribution des écarts entre collèges publics et privés y est en général plus élevée ;
 - d'une ville à l'autre, la contribution de ces mécanismes peut également être différente.
- Quand les données de sectorisation sont disponibles, on calcule les contributions suivantes :
 - celle de la ségrégation résidentielle, qui correspond au niveau de ségrégation dans le cas théorique où tous les élèves fréquenteraient leur collège public de secteur ;
 - celle de la scolarisation dans un collège public qui n'est pas le collège de secteur ;
 - celle de la scolarisation dans un collège privé.
- Pour les deux dernières composantes, on isole l'effet sur la mixité sociale au sein des collèges de départ (collèges de secteur), de l'effet sur la mixité des collèges rejoints.
- La contribution du privé tient également compte de la ségrégation résidentielle :
 - le recrutement des collèges privés est influencé par leur implantation (plus souvent dans les quartiers aisés des grandes villes), même s'ils ne sont pas sectorisés.

Sources et champ des décompositions menées sur trois grandes villes

- L'étude porte sur le champ des élèves entrés en 6^e en 2015, hors enseignement spécial, dans un collège public et privé sous contrat :
 - les périmètres retenus ne permettent pas de comparer directement les résultats sur Paris (*intra muros*) et sur les deux autres villes (métropoles de Bordeaux et Clermont-Ferrand).
- Deux sources de données sont croisées :
 - fichier géolocalisé des élèves du second degré 2015 (géolocalisation réalisée par l'Insee sauf Bordeaux : géolocalisation par le service statistique académique) ;
 - couches cartographiques des secteurs scolaires fournies par le conseil départemental de la Gironde, du Puy-de-Dôme et la ville de Paris ;
 - pour Bordeaux et Clermont-Ferrand, le croisement de ces sources a été réalisé par le service statistique académique.

	Densité (hab/km ² 2014)	Observations	Secteurs	Collèges privés
Paris	21 067	18 850	113	60
Bordeaux	1 316	7 927	49	14
Clermont-Ferrand	947	2 903	17	9

Choix d'un collège autre que le collège de secteur et milieu social des élèves

- Comme au plan national, le choix d'un collège autre que le collège de secteur se fait d'abord vers le privé, qui accueille des familles de milieu social (en moyenne) plus favorisé :
 - entre 21 % (Clermont-Ferrand) et 30 % d'élèves de 6^e (Paris) sont scolarisés dans le privé ;
- Les origines sociales des élèves scolarisés dans un collège public hors secteur se différencient peu des élèves scolarisés dans leur collège de secteur.

Répartition des élèves de 6^e en fonction du collège de scolarisation et du milieu social des parents (en 4 classes), Paris, rentrée 2015

en %

	Collège de secteur	Collège public hors secteur	Collège privé	Ensemble des élèves
Très favorisé	40,0	38,7	72,7	49,7
Favorisé	7,9	8,4	6,8	7,6
Moyen	26,4	26,7	16,3	23,3
Défavorisé	25,8	26,2	4,2	19,3

Lecture : parmi les élèves entrant en 6^e, résidant et scolarisés à Paris, qui sont scolarisés dans leur collège de secteur, 40 % sont issus de milieux sociaux très favorisés.

Source : MEN-MESRI-DEPP, *Système d'information Scolarité et fichier géolocalisé des élèves.*

Le poids de la ségrégation résidentielle est amplifié par les choix des familles, notamment vers le privé

Décomposition de la ségrégation sociale entre collèges pour les élèves entrant en 6^e, ville de Paris, métropoles de Bordeaux et de Clermont-Ferrand, rentrée 2015

	Ville de Paris		Métropole de Bordeaux		Métropole de Clermont-Ferrand	
Ségrégation entre collèges (A)	0,149		0,099		0,085	
Contribution de la ségrégation résidentielle (B)	0,076	(51,0 %)	0,060	(60,8 %)	0,053	(62,9 %)
Contribution du contournement de la carte scolaire...	0,073	(49,0 %)	0,039	(39,2 %)	0,031	(37,1 %)
... vers un collège privé	0,066	(44,5 %)	0,033	(33,3 %)	0,028	(33,2 %)
effet « évitement » (C)	0,059	(39,8 %)	0,031	(31,2 %)	0,028	(32,9 %)
effet « réallocation » (D)	0,007	(4,7 %)	0,002	(2,2 %)	0,000	(0,4 %)
... vers un collège public	0,007	(4,5 %)	0,006	(5,9 %)	0,003	(3,9 %)
effet « évitement » (E)	0,012	(7,9 %)	0,012	(11,9 %)	0,014	(16,9 %)
effet « réallocation » (F)	-0,005	(-3,3 %)	-0,006	(-6,0 %)	-0,011	(-13,0 %)

Lecture : les pourcentages sont exprimés en référence à la ségrégation mesurée entre les collèges (terme A). À Paris, la moitié (51 %) de la ségrégation entre collèges s'interprète par la répartition des lieux de résidence des collégiens entrant en 6^e entre les secteurs de collèges publics (« ségrégation résidentielle », terme B). L'autre moitié (49 %) s'interprète par le fait que les familles font des choix d'établissement autres que celui de leur collège de secteur. La quasi-totalité de cet effet (45 %) est portée par le recours d'une partie de ces familles au secteur privé, et la grande majorité (40 %) par le fait que ces familles ont des origines sociales plus favorisées que celles dont l'enfant est scolarisé dans un collège public (effet « évitement », terme C).

Source : MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et fichier géolocalisé des élèves.

Conclusions et perspectives

- **Principaux résultats de l'étude à l'échelle nationale :**
 - la ségrégation sociale entre collèges est plus élevée en milieu urbain ;
 - 60 % correspond à la ségrégation au sein des seuls collèges publics ;
 - les écarts de diversité des milieux sociaux accueillis dans le public et privé se sont creusés depuis 2003 et ont contrebalancé la baisse de la ségrégation parmi les collèges publics.
- **Principaux résultats de l'étude à l'échelle de trois grandes villes (entrée en 6^e) :**
 - entre la moitié et les deux tiers du niveau de ségrégation sociale reflète la répartition des familles entre les quartiers (ségrégation résidentielle) ;
 - la contribution restante correspond majoritairement au fait que les familles fréquentant le privé sont de milieu social plus favorisé que les familles fréquentant un collège public.
- **Des axes de réflexion pour les politiques publiques, notamment :**
 - comment diminuer la ségrégation résidentielle, ou atténuer son lien avec la ségrégation scolaire, tout en contenant les effets du recours au privé ?

Merci pour votre attention



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

SG – DEPP

COLLOQUE « MÉTROPOLISATION ET MIXITÉ SOCIALE, L'ENJEU DES COLLÈGES » 19/06/2019

Références des études citées et remerciements

Les éléments présentés sont issus des publications suivantes :

- Boutchenik B., Givord P. et Monso O. (2018), « La ségrégation sociale entre les collèges. Un reflet de la ségrégation résidentielle nettement amplifiée par le choix des familles, notamment vers l'enseignement privé », *Insee Analyses*, n°40 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3614217>
- Givord P., Guillermin M., Monso O. et Murat F. (2016a), « Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèges français », *Éducation & formations*, n°91, p. 21-51.
- Givord P., Guillermin M., Monso O. et Murat F. (2016b), « La ségrégation sociale entre les collèges. Quelles différences entre public et privé, aux niveaux national, académique et local ? », *Éducation & formations*, n°91 <https://www.education.gouv.fr/cid106930/massification-scolaire-et-mixite-sociale.html> (lien vers le numéro).

Les données ont été constituées avec l'appui de :

- Aude Cadoret (service statistique du rectorat de Clermont-Ferrand) ;
- Pascale Guillois et Olivier Sauvatre (service statistique du rectorat de Bordeaux) ;
- la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (qui a fourni les contours de la carte scolaire en 2015).

Quelques éléments de bibliographie complémentaires (1)

- Audren G. (2012), « Dynamiques scolaires et recompositions socio-territoriales a Marseille », *Rives méditerranéennes*, n° 42, p. 135–155.
- Barthou C. et Monfroy B. (2006), « Une analyse systémique de la ségrégation entre collèges publics et privés : l'exemple de la ville de Lille », *Revue française de pédagogie*, n°56, p. 29–38.
- Brodaty T., du Parquet L. et Petit P. (2014), « La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés », *Revue française d'économie*, vol. 29, n°2, p. 143–178.
- Cadoret A. (2017), « La mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand », *Géographie de l'école*, n°12, p. 96–105.
- Champion J.-B. et Tabard N. (1996), « Les territoires de l'école publique et de l'école privée ». *Économie et statistique*, n°293, p. 41–53.
- Courtioux P. et Maury T.-P. (2018), « Public et privé en éducation prioritaire : une analyse comparative de la mixité sociale à l'école », *Formation Emploi*, n°144, p. 133-154.
- Dieusaert P. (2018), « Évitement de la carte scolaire à l'entrée en 6^e : le privé attire aussi les élèves des quartiers prioritaires », *En détail*, CGET/ONPV.
- Fack G. et Grenet J. (2009), « Sectorisation des collèges et prix des logements à Paris », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 180, p. 44-62.
- François J.-C. (2002), « Évitement à l'entrée en sixième et division de l'espace scolaire à Paris », *L'espace géographique*, n°31, p. 307–327.
- Girard P. et Gilotte O. (2005), « La sectorisation, l'affectation et l'évitement scolaire dans les classes de sixième a Paris en 2003 », *Éducation & formations*, n° 71, MEN-DEP, p. 137-149.

Quelques éléments de bibliographie complémentaires (2)

- Grenet J. et Souidi T. (2018), « Secteurs multicollèges à Paris : un outil efficace pour lutter contre la ségrégation sociale ? *Note de l'IPP*, n°35.
- Ly S.-T. et Riegert A. (2016), « Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français, in Cnesco (éd.), *Comment l'école amplifie les inégalités sociales et migratoires ?*
- Merle P. (2012), *La ségrégation scolaire*, coll. « Repères », Paris, La Découverte.
- Oberti M. (2007), *L'école dans la ville : ségrégation-mixité-carte scolaire*, Paris : Presses de Sciences-Po.
- Poupeau F. et François J.-C. (2008), *Le sens du placement. Ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*, Paris, Raisons d'Agir, coll. « Cours et travaux ».
- Thaurel-Richard M. and Murat F. (2013), « Évolution des caractéristiques des collèges durant l'assouplissement de la carte scolaire de 2007. *Éducation & formations*, n° 83, p. 11–23.
- Trancart D. (2012), « Quel impact des ségrégations socio-spatiales sur la réussite scolaire au collège ? », *Formation Emploi*, n°120, p. 35-55.
- Van Zanten A. (2009), *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, coll. Le Lien social, PUF.
- Visier L. et Zoïa G. (2009), *La carte scolaire et le territoires urbain*, coll. La Ville en débat, PUF.